Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-31_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2026

Délibération n° 31/2026

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres pour les MAPA

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le huit avril deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. LE CRAS Yann (pouvoir à Mme LE JORT Marion)
Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)

Mme CORFDIR Claudine a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire propose :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens,

Considérant que le Maire, représentant du pouvoir adjudicateur, souhaite une assistance technique et d'aide à la décision,

Il est proposé de créer une « Commission MAPA » pour "Marché A Procédure Adaptée" afin d'assister Monsieur le maire dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée et d'un montant supérieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures, services et de travaux.

Il est rappelé que la « Commission MAPA » pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, une telle compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Le Maire propose au conseil municipal que la composition de la « Commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-31_2026-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ Créer une commission « MAPA »
2/ de désigner pour siéger à la Commission MAPA en tant que :
- Membres titulaires : M. Thierry Barbereau, M. Fabien Simon, M. Gilles Bernard
- Membres suppléants : M Jean-Claude Clavier, Mme Sigrid Wallet, Mme Marie-Christine Monfort

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour) de créer la commission MAPA et de désigner les membres cités pour y siéger.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)